

Postulat

Titre : Libre accès aux transports publics dans le périmètre de la commune de Conthey pour les seniors domiciliés dans la commune (personnes dès 65 ans) pour ceux qui le demandent (hors ligne touristique).

Auteur : Imstepf Marie-Angèle/ Emmanuel Bérard/Guillaume Papilloud - Alliance communale

Date : 17.03.2025

Contexte

Préambule

Les transports publics jouent un rôle essentiel dans la mobilité de nos citoyens, et plus particulièrement pour nos aînés, qui peuvent rencontrer des difficultés à se déplacer en raison de la perte d'autonomie ou des contraintes financières. Dans ce contexte, il semble pertinent de se pencher sur la question de l'accessibilité des transports publics pour les seniors de notre commune qui s'étend sur un vaste périmètre.

Contexte

Actuellement, les transports publics ne sont pas gratuits pour les seniors dans notre commune, ce qui peut constituer un frein à la mobilité pour cette tranche de population. De nombreux seniors éprouvent des difficultés financières liées aux revenus de retraite, tout en ayant des besoins accrus de déplacements pour des raisons médicales, sociales ou administratives.

Demande

Nous sollicitons donc l'introduction d'un accès libre aux transports publics pour les personnes âgées de 65 ans et plus dans le périmètre de la commune de Conthey. Ce libre accès pourrait se matérialiser par l'optention d'une carte pour ceux qui en font la demande.

Cette mesure permettrait de :

- Faciliter les déplacements des seniors pour qu'ils puissent accéder plus facilement aux services essentiels (médecin, administrations, commerces, etc.) ;
- Réduire l'isolement social des aînés en leur offrant une plus grande liberté de mouvement ;
- Favoriser l'égalité d'accès à la mobilité, indépendamment des ressources financières des individus ;
- Contribuer à la réduction de l'empreinte écologique en encourageant l'utilisation des transports publics.

Arguments en faveur de cette proposition :

1. **Inclusion sociale** : La gratuité des transports publics permettrait d'assurer une meilleure inclusion sociale pour les seniors, en leur garantissant une plus grande autonomie dans leurs déplacements quotidiens.
2. **Amélioration de la qualité de vie** : En facilitant les déplacements des aînés, cette mesure contribuerait à améliorer leur qualité de vie, en réduisant la dépendance et en favorisant leur participation à la vie communautaire.
3. **Réduction des inégalités** : Cette initiative réduirait les inégalités d'accès aux transports, surtout pour les personnes âgées ayant des revenus limités, et garantirait leur indépendance.
4. **Engagement environnemental** : En encourageant l'utilisation des transports publics, cette mesure s'inscrit dans une démarche écologique, en réduisant l'utilisation des véhicules individuels et en limitant les émissions de CO2.

Conclusion

Au regard des enjeux sociaux, économiques et environnementaux, le libre accès aux transports publics pour les seniors constituerait une mesure juste et bénéfique pour notre commune. Elle témoignerait de notre engagement en faveur des aînés et de leur bien-être, tout en favorisant une mobilité durable et équitable pour tous sur l'ensemble du territoire communal.